

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du Mardi 23 mai 2017**

**De 18 h 00 à 19 h 35**

Nombre de membres présents : 16                      Quorum : 13  
Membres absents excusés : 8  
Membres absents : 0  
Membre invité, à titre consultatif : 1

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme GAMAURY, Mme TOURENNE, Mme DUPIOL, Mme LAVERGNE, Mme FERREIRA, M. ALLAIS, M. NETO, Mme BISCH, Mme GAUDNER, Mme PREVOT, M. BROUET, Mme ESPINOZA, Mme BOISSEAU, Melle DUESCO, Melle JANNAIRE

INVITES : M. DURET Dasen adjoint et M. DULON secrétaire de direction

EXCUSES :

Mme GOT, Mme BACCIALONE, Mme MARZAT, Mme DESCHAMPS, M. MICHELETTI, M. BROCHARD, Mme BENAVENT, Mme NOYER-RONTEIX

Présidente:

P.BERNON, Principale

Secrétaires :

Mme TOURENNE et Monsieur DULON,

## INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h10.

### 1.1 ORDRE DU JOUR A MODIFIER

Madame Bernon propose aux membres du CA d'adopter l'ordre du jour modifié (ajout de la liste de fournitures et du séjour linguistique initié par Madame Liger).

Mme Bernon propose que M. Dulon et Madame Tourenne soient secrétaires de séances. Le CA y consent.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des 14 votants. :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

### 1.2 ADOPTION DU PV DU CA N°4 DU 06 AVRIL 2017

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV. Aucune n'est demandée, on procède donc au vote et le PV du CA du 06 avril 2017 est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14	0	0

### 1.3 CONTRAT D'OBJECTIFS

Madame Bernon présente les grandes lignes du contrat d'objectifs, décrivant ses points forts et ses points à consolider. Monsieur Allais signale que ces points faibles seront certainement améliorés une fois que la réforme aura été finalisée (mise en place des EPI, par exemple).

Madame Bernon commente ensuite le taux de réussite au brevet, précisant que celui-ci doit être amélioré à terme. L'objectif poursuivi est de donner de l'ambition aux élèves afin que leur orientation soit choisie et non plus subie comme c'est encore parfois le cas. Monsieur Allais note que le DNB a changé et que l'on manque donc de recul. Les objectifs chiffrés annoncés devront probablement être réévalués en fonction des résultats obtenus cette année. Madame Gamaury signale que la nouvelle formule favorise légèrement les élèves, la précédente épreuve d'Histoire des Arts étant plus ardue que l'oral de cette année. Celui-ci est d'ailleurs fidèle au niveau habituellement constaté.

Madame Prévot rappelle que le bilan de fin de cycle permet de faire le point pour l'élève et de savoir combien de points manquent pour l'obtention du brevet. Elle demande si ces résultats seront

diffusés avant l'écrit. Madame Bernon précise que ce sera discuté avec les professeurs et que la décision sera collégiale, le risque étant que des élèves ayant déjà le nombre de points nécessaires soient démotivés pour les épreuves écrites. La décision sera validée en conseil de cycle. Les élèves seront informés de la décision à l'issue des conseils de classe.

Madame Bernon aborde ensuite la question des programmes d'actions communes, peu nombreuses avec l'école de Sainte Hélène (liaisons inter-cycles). Elle rappelle que le collège est en relation avec trois lycées qui ont des ZAP différentes ce qui ne facilite pas les échanges et précise que les liaisons sont plus aisées avec le lycée Sud-Médoc qu'avec les autres lycées (Andernos Nord Bassin et que seuls trois élèves relèvent du secteur de Pauillac).

Le développement des pédagogies différenciées est ensuite évoqué, avec la mise en place de divers parcours (avec pour chacun des **référents** nommés dès cette année). Une évaluation des parcours sera présentée.

Madame Bernon précise que les catégories socio-professionnelles des familles du collège sont dans la moyenne académique. Elle insiste sur l'éloignement des territoires et la fracture numérique persistant encore dans le secteur de recrutement. Elle note d'ailleurs l'échec des manuels numériques. Il est expliqué que ceux-ci n'ont jamais réellement fonctionnés car les éditeurs ont été pris de court et n'ont pas réussi à bien finaliser leurs ouvrages. Madame Gamaury évoque à ce sujet l'installation très complexe des manuels numériques distribués par LDE. Mme Boisseau ajoute que le manuel de mathématiques des 4èmes n'a jamais fonctionné, que cela aurait pu poser des problèmes mais qu'heureusement les professeurs avaient été à l'écoute des élèves empêchés.

Madame Prévot signale le problème des devoirs numériques (SCRATCH) donnés à la maison, parfois notés malgré l'impossibilité pour certains élèves de les mener à bien (manque de PC noté par Monsieur Allais, connexions internet défaillantes...) et appelle certains professeurs à plus de compréhension envers les difficultés rencontrées par leurs élèves (ne pas sanctionner un élève qui n'a pas pu faire son devoir).

Madame Bernon évoque ensuite les différents dispositifs mis en œuvre. La multiplicité de ceux-ci (PPRE, PAP...) est parfois complexe à gérer.

Il est mis en évidence la nécessité de développer les compétences personnelles des enseignants (formation académique). Le Conseil pédagogique est à cet égard un outil privilégié. Madame Gamaury et Monsieur Allais précisent que les nombreux jours de formation pour la mise en place de la réforme ont été perturbants pour les cours et ont demandé de nombreux aménagements d'emplois du temps. Ceux-ci ont permis d'éviter de perdre trop d'heures de cours.

Monsieur le directeur académique adjoint rappelle en conclusion l'esprit du Contrat d'Objectifs : la réussite pour tous les élèves qui est un objectif national (objectif commun à tous les établissements). C'est une ambition croissante tendant à toujours améliorer les résultats et l'orientation des élèves. Il existe donc une marge de progrès à acter. Une attention particulière doit être portée sur le décrochage scolaire.

Madame Bernon fait procéder au vote. Madame Espinoza étant arrivée à 18h15, le nombre de votants est porté à 15.

Le Contrat d'objectifs est adopté à l'unanimité par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

#### 1.4 REPARTITION DES CREDITS LOLF (document diffusé au CA)

Madame Dupiol fait remarquer que la subvention d'état est en baisse d'environ 7 000€. Elle présente la proposition de répartition des crédits (tableau).

Il est précisé qu'une réunion sur les manuels scolaires a déjà eu lieu et que les décisions collégiales ont été prises. Monsieur Allais précise que les professeurs de sciences ont fait le choix de ne pas commander de manuels. Un devis LDE a été établi, dans le cadre d'un marché public. Tous les enseignants ont demandé des manuels scolaires (format papier).

Le budget prévu est de 15 000€, augmenté des reliquats de l'an passé non utilisés (soit environ 21 000€ pour les manuels scolaires).

L'an dernier, le coût de l'achat des manuels s'élevait à 19 000€. Il est rappelé que ces achats se font en fonction des priorités ministérielles (différentes d'une année sur l'autre).

Madame Bernon se félicite qu'une économie de 400€ sera effectuée sur l'acquisition des carnets de correspondances (prix inférieur mais davantage de commandes) en changeant de fournisseur.

Monsieur Allais regrette la baisse significative de la dotation. Madame Bernon rappelle que celle-ci reste néanmoins importante. Madame Gamaury précise que c'est la dotation départementale qui reste la plus importante pour le collège.

Madame Bernon fait procéder au vote.

La répartition des crédits LOLF est édoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

#### 1.5 ACCEPTATION DES DONNS (don de l'ACPE)

Madame Dupiol présente le don de l'ACPE à destination des familles nécessitant une aide financière. 600€ sont ainsi consacrés à la participation au voyage scolaire en Lozère. Cette aide est déduite de la facture de la dizaine de familles aidées.

Madame Dupiol remercie l'ACPE pour cette aide qui vient s'ajouter à celles versées par le Fonds Social du collège.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le don de 600€ est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Monsieur Brouet évoque le cas des correspondants Allemands (demi-pension pour les trois externes).

Madame Espinoza précise que pour les correspondants Espagnols le collège n'a pas pris à sa charge les repas. Madame Dupiol explique que les demandes ont été trop tardives pour commander les repas. Elle rappelle que les porteurs de projet se sont avancés sans informer préalablement la direction. La gestion de l'an dernier avait permis de tels errements mais les repas doivent être commandés plus de quinze jours à l'avance et la plus grande rigueur est indispensable lors de l'organisation de tels projets. Madame Espinoza regrette que les familles aient été informées au fur et à mesure de nouveaux frais et rappelle l'obligation de tenir un budget précis.

Madame Boisseau demande alors si les élèves en voyage scolaire bénéficient d'une remise pour la demi-pension. Madame Dupiol lui répond que c'est effectivement le cas et que c'est noté sur les factures transmises aux familles. Toutes les informations utiles sont d'ailleurs sur le site du collège ([www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)).

Les remises d'ordre sont automatiques pour ce type d'événements, comme par exemple pour l'oral du brevet de ce jour.

Le don de l'ACPE unanimement accepté par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

## 1.6 LISTES DE FOURNITURES

Madame Bernon présente la proposition de Super U avec lequel elle a négocié. Le magasin propose un pack fournitures, entre 50€ et 60€, à prix coûtants. Les paiements ne transiteront pas par le collège et seront directement versés à Super U. Un bon sera fourni par le collège et transmis au magasin.

Les listes ont été définies en fonction des besoins exprimés par les professeurs, donc pas d'ajout à attendre.

Monsieur Allais regrette de ne pas avoir précisé l'achat d'écouteurs propres à chaque élève, car ceux fournis par le collège manquent d'hygiène aux yeux de certains élèves qui répugnent à les utiliser.

Aucun vote n'est requis.

### 1.7 SEJOUR LINGUISTIQUE AUX USA

Madame Bernon expose le projet de Madame Liger, dans le cadre de son club d'anglais. Celle-ci projette d'emmener une quinzaine d'élèves de son **club anglais** aux USA pour une durée de 9 à 10 jours. Coût estimé pour les familles de 700 à 800€. Les élèves envisagent de mener des actions visant à aider au financement.

Il est bien précisé que c'est un projet du club, pas un projet de classe, comme il y a pu en avoir précédemment pour le club allemand ou la voile en Guadeloupe (Championnat UNSS).

Les parents concernés, réunis hier (lundi 22 mai) par Madame Liger ont tous donné leur accord de principe. Madame Bernon rappelle que le CA devra se prononcer sur la pertinence de ce voyage dans son dernier CA de juin.

Monsieur Allais soulève le problème du coût des accompagnateurs qui seront de fait à la charge du collège. Madame Gamaury précise que l'an prochain, les 3<sup>ème</sup> n'effectueront pas de voyages afin de se recentrer sur les apprentissages (trop de sorties cette année). Les voyages se concentreront sur les classes de 4<sup>ème</sup>.

Monsieur Duret précise qu'il devra se prononcer sur ce projet qui ne peut se faire en temps scolaire sans son autorisation. Il s'étonne que celui-ci qui relève d'un club ne s'effectue pas durant les vacances.

Madame Prévot indique que l'ACPE ne participera pas au financement. Madame Espinoza émet des réserves sur ce projet.

La direction conclut en précisant que les enfants concernés ne seront pas regroupés dans une même classe.

Pas de vote requis.

### 1.8 PROPOSITION DU NOM DU COLLEGE

Madame Bernon parle de la visite au collège des services financiers du département et de Madame Guère, Conseillère Départementale (et Présidente de la Commission Collèges), dans le cadre d'un point effectué par rapport à l'ouverture de l'établissement en 2013. A cette occasion, Madame Guère a fait une proposition de nom pour le collège, le département souhaitant statuer prochainement sur celui-ci. Deux noms ont été avancés par celui-ci : **Isabelle Autissier** et **Florence Arthaud**, toutes deux navigatrices de renom.

Madame Bernon déplore que ce choix ait donné lieu à des tensions via l'outil professionnel qu'est Pronote, utilisé à des fins personnelles par certains professeurs en désaccord avec ces propositions. La direction rappelle que le choix du nom appartient seulement au département, propriétaire du collège et que seul lui décidera. L'avis sollicité ici n'est à ce titre que consultatif et en aucun cas décisionnel.

Les représentants des parents et des enseignants désirent proposer d'autres noms plus ancrés dans l'Histoire locale mais Madame Dupiol leur rappelle que ce n'est en rien ce qui leur est demandé. Plusieurs listes de noms seront néanmoins indiquées dans le PV du CA (voir annexe 1).

Face aux vives tensions créées par ce choix, Madame Gamaury rappelle que le collège a actuellement d'autres priorités. Madame Bernon demande aux enseignants de cesser d'utiliser Pronote pour exprimer leurs avis personnels et s'y concentrer sur la seule pédagogie.

A titre consultatif, un vote est organisé avec pour seuls choix ceux proposés par le Conseil départemental. Madame Tourenne exige la tenue d'un vote à bulletins secrets. Conjointement aux deux noms est proposé un bulletin blanc.

Résultats du vote (nombre de bulletins pour 15 votants) :

Florence Arthaud : 3

Isabelle Autissier : 2

Bulletins blancs : 10

Votes exprimés : 15

## 1.9 ORGANISATION DE LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Pas de fermeture le mercredi 28 juin. Le collège sera fermé les 29 et 30 juin pour permettre la tenue des épreuves écrites du brevet.

Fin des cours le 7 juillet.

L'absentéisme scolaire étant évoqué, Monsieur Duret explique que toutes les familles dont les élèves sont absents sans motif valable sont convoquées à la DSDEN et qu'en cas d'absence à cette convocation un signalement est effectué auprès du procureur.

Madame Prévot signale que les professeurs sont absents la dernière semaine (professeurs appelés à corriger les épreuves du DNB) et qu'on peut difficilement exiger des familles d'envoyer leurs enfants au collège s'ils n'y ont pas cours.

La direction précise que les corrections sont regroupées sur un seul jour et ne concernent pas tous les enseignants.

Monsieur Duret rappelle le message à toute la communauté éducative : tout le monde doit être présent jusqu'au dernier jour de classe, élèves comme professeurs. Il est le garant de l'obligation scolaire.

Les parents évoquent ensuite le problème des manuels scolaires repris avant la fin de l'année. Il leur est rappelé qu'on peut faire cours sans.

Annonce complémentaire de Madame Bernon au sujet de la restauration scolaire :

La liaison froide mis en place avec le collège d'Hourtin n'étant pas satisfaisante, le département a décidé de créer une restauration sur Lacanau, dès que possible. En comptant les délais incompressibles pour ce type de projet (études de faisabilité, appel d'offre, exécution des travaux etc...) ce ne sera pas réalisé avant deux ans.

Les parents se félicitent de cette décision.

Madame Bernon clôt le CA à 19h35.

Le prochain CA (n°5) est prévu pour le LUNDI 26 juin 2017, à 18h.

Le secrétaire	La secrétaire adjointe	La Présidente
A. DULON	E. TOURENNE	P. BERNON

**ANNEXE 1 : Listes de noms pour le collège .....**

Liste proposée par Mme ESPINOZA pour l'ACPE:

Patrick BAUDRY (spationaute)

Justine DUPONT (surfeuse)

Christian LESTONNAT (surfeur, pompier, ancien chef de plage à Lacanau)

Liste proposée par Mme BOISSEAU pour l'APE33:

Collège de la COUSTEYRE

Liste proposée par M. ALLAIS :

Georges COULONGES (écrivain, parolier)

Nicolas BREMONTIER

Jean CAYROL (poète, romancier)

Nom proposé par Mme TOURENNE :

Collège de la Côte d'Argent



